

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 AVRIL 2010 - 19H00

Présents : M. ESTIER, Mme LONCHAMBON, M. DUGOURD, M. CHAPTARD, M. GIRARD, Mlle MAZIER, Mme ALVES, M. FOURNIER, M. PHILIPPE, M. GREGORIO, Mme MEGE, M. FRANCISCO, Mme ROSSIGNOL, M. POUILLET, M. RAFALCO et Mlle NANAÏ.

Excusés ou absents : Mme REINICHE (procuration à M. ESTIER) et Mme ARRIETA (procuration à M. DUGOURD) et M. BEDABOUR.

Monsieur GIRARD Guillaume a été élu secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 02 avril 2010 est adopté par le Conseil Municipal.

Budget Primitif 2010 :

Le budget de fonctionnement pour 2010 diminue suite à l'adhésion de la Commune à Manzat Communauté et les compétences transférées exercées maintenant par cette dernière.

L'allocation compensatrice a finalement été fixée à 644 075 € .

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de diminuer les taux communaux de ceux de Manzat Communauté pour ne pas faire supporter aux contribuables des Ancizes-Comps la fiscalité additionnelle appliquée par la Communauté sur les trois taxes «ménages ». Ils sont fixés comme suit : 5,17% pour la taxe d'habitation, 4,16% pour le foncier bâti et 11,81% pour le foncier non bâti.

Proposé par la Commission des Finances, le Budget Principal s'équilibre à la somme de 1 817 135 € en section de fonctionnement et à la somme de 2 225 933 € en section d'investissement (après affectation des résultats 2009 et vote des taux d'imposition). Le prélèvement sur la section de fonctionnement est arrêté à 146 023 € au profit de celle d'investissement.

Les principaux projets pour l'année 2010 concernent l'aménagement du village de la Brousse, les bâtiments communaux, les études pour l'aménagement de la nouvelle mairie et la réhabilitation de la décharge de Fougères.

Le budget annexe de la zone artisanale de la Plaine des Champs est équilibré à 101 023 € tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement.

Ces budgets sont votés à l'unanimité.

Subvention d'équilibre au C.C.A.S. :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 17 000 € au C.C.A.S. nécessaire à l'équilibre de son budget de fonctionnement pour l'année 2010.

Subvention exceptionnelle :

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide d'attribuer à l'Association des Conscrits 2010 une subvention exceptionnelle de 300 €.

Droit de préemption urbain :

Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain portant sur la ou les parcelle(s) :

- BC n° 452, de 1 607 m², vendue 15 000 € (+ 3 000 € de commission d'agence) par M. Yves ROUGIER au profit de M. Stéphane COTTE et Anne FABRE ;
- AK n° 293, de 1 588 m², vendue 14 000 € par Mme Dominique MASSY au profit de M. Eric MORILLA ;
- AV n° 471 (avec appartements & dépendance), de 6 62 m², vendue 23 000,00 € (dont 3 000 € de commission d'agence) par les Consorts BRUCHET et BRUGNE au profit de M. et Mme Jean-Pierre MAIGNOL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.